Lentilly

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 19 mars 2019

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique le 19 mars 2019 en Mairie. La présidence était assurée par Madame le Maire, Nicole VAGNIER.

Etaient présents (vingt deux- 22) : M. BANCEL Jean-Louis, M. CHAVOT Hervé, Mme DABROWSKI Catherine, M. DELHOMME Jean-Pierre, Mme FRANCISCO Elvira, Mme GAUTHIER-BOTTET Martine, M. GONDARD Jean, M. GRIMONET Philippe, Mme HOSTACHE Viviane, M. HOSTIN François-Xavier, M. JEANSON Marc, Mme. JEANNOT Ana, Mme MECHIN Corinne, M. MIROUX Dominique, Mme PAPIN Catherine, Mme PAPOT Nicole, M. PARISOT Christian, M. POIZAT Alain, Mme RIFFLART Agnès, Mme SORIN Nathalie, Mme VAGNIER Nicole, M. VIALLON Roger

Etaient excusés (représentés par) (sept - 7) : Mme CHAVEROT Virginie (N. SORIN), M. DELORME Jean-Pierre (N PAPOT), Mme DEYGAS Josyane (A. JEANNOT), M. DURAND Stéphane (D. MIROUX), Mme GACON Bénédicte (A. RIFFLART), M. LIOTARD Louis (JL BANCEL), Mme SELO Catherine (C. DABROWSKI))

Madame Catherine PAPIN est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Date de convocation : 12 mars 2019

Approbation du Compte rendu de la séance du 5 février 2019

Nathalie SORIN demande quelques modifications dans le compte rendu.

Page 5 : il y a une redite, notamment en ce qui concerne l'organigramme des clés. Elle demande rectification. Nicole VAGNIER indique que cela a bien été dit deux fois.

Page 7 : elle demande la suppression de la phrase « Nathalie SORIN revient sur l'état des bâtiments qui semble correct. » Nicole VAGNIER accepte

Point 3 – page 8 : Elle demande que l'intervention de Jean GONDARD, à savoir « que le dépôt de PC n'est pas obligatoire pour installer le CTM, seule une DP est nécessaire. Cela a été validé par le SOL. Le secteur passerait de zone agricole en zone Ue » soit ajoutée après celle de Philippe GRIMONET où il intervenait par rapport à la nécessité de déposer un PC pour changement de destination et donc modifier le PLU. Nicole VAGNIER accepte.

Avec les modifications ci-dessus, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du Conseil municipal du 5 février 2019.

1. Compte administratif et compte de gestion 2018

Madame le Maire fait lecture de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir « « Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote. »

Madame le Maire propose d'élire Madame Nicole PAPOT comme présidente de séance pour le point relatif au vote du compte administratif 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne madame Nicole PAPOT comme présidente

de séance pour le point relatif au vote du compte administratif 2018.

Nicole PAPOT rappelle les principaux montants du compte administratif 2018.
En fonctionnement,

- les recettes : 5 497 K€
- les dépenses : - 4 844 K€,
  ↳ soit un résultat d'exercice 2018 positif de 653 K€.
- excédent reporté de 2017 : 2 524 K€, ce qui fait un résultat de fonctionnement pour l'année 2018 de 3 177 K€.

En investissement :

- les recettes : 1 316 K€
- les dépenses : - 2 044 K€,
  ↳ soit un résultat d'exercice 2018 négatif de - 728 K€.
- excédent reporté de 2017 : 3 225 K€, ce qui fait un résultat d'investissement pour l'année 2018 de 2 497 K€.

↳ soit un excédent global de clôture de 5 674 K€.

Nicole PAPOT indique que la commune a perçu 77 K€ de plus que les prévisions du budget 2018 en ce qui concerne les impôts locaux. Elle rappelle que les taux sont restés inchangés et que cette augmentation est due à l'effet « base ».

Nicole PAPOT rappelle que la commune participe au redressement des dépenses de l'Etat à hauteur de 1 340 K€ depuis 6 ans.

Arrivée de madame Ana JEANNOT à 20h15.

Nicole PAPOT fait le détail des dépenses et recettes de fonctionnement. Au chapitre des dépenses à caractère général, Nicole PAPOT donne quelques explications, à savoir : une dépense supplémentaire de 9 000 € a été réalisée en matière d'eau et assainissement. L'explication à ce jour n'est pas connue. Une dépense de 6 000 € supplémentaire a également été réalisée sur le poste « électricité ». Le poste « fournitures d'entretien et petites fournitures » a, quant à lui, diminué. Cela s'explique en partie par la mutualisation des fournitures administratives et du papier. La mutualisation a donc eu un impact positif sur ces postes. Le compte concernant les prestations de services a été dépassé, mais le compte 6156 « maintenance » a lui été diminué du fait du transfert de la prestation ménage mairie dans le marché « nettoyage des bâtiments ». En qui concerne le matériel roulant, des réparations non prévues mais nécessaires ont été réalisées. Les dépenses d'honoraires, le budget de la saison culturelle ont été moins importants que prévus. Les frais d'édition quant à eux ont été bien supérieurs.

Nathalie SORIN indique que le compte rendu de la Commission Finances n'a pas été adressé aux Conseillers. Nicole PAPOT confirme et explique que des circonstances imprévues et personnelles de certaines personnes n'ont pas permis l'envoi de ce document. Elle s'en excuse auprès des Conseillers. Nathalie SORIN le comprend, mais conseille que cette réunion soit planifiée plus en amont afin de pallier ces aléas.

Nathalie SORIN souligne qu'il est important de suivre l'état des bâtiments municipaux et notamment le chauffage du Centre d'animation qui a des dysfonctionnements. Il est nécessaire d'être vigilant sur les consommations d'énergie. Elle demande également pourquoi le poste « publication » a été multiplié par trois. Nicole PAPOT explique que l'augmentation du poste « publication » est dû aux publications faites notamment lors de recrutements de personnels.

Hervé CHAVOT demande quels sont les contrats de prestations supplémentaires. Nicole PAPOT indique que le ménage de la Mairie prévu au 6283 a pu être intégré dans le marché « nettoyages des locaux » donc le compte 611 a été augmenté.

Nicole PAPOT indique que la consommation de l'eau est due à l'arrosage du terrain de foot qui a été refait à neuf en 2018.

Nathalie SORIN indique qu'il y a eu des travaux importants dans l'école maternelle sur le chauffage. Elle indique qu'on aurait pu s'attendre à une baisse significative des dépenses d'énergie. Cela va dans un mouvement qui n'est pas bon.

Nicole PAPOT indique que sur le compte 012 il était prévu 1 970 000 € et qu'il a été dépensé 1 875 174 €. Cet écart s'explique par le fait qu'un agent rémunéré par le Centre de gestion a trouvé un poste dans une commune. Le Centre de gestion qui répercute à la commune le salaire de cet agent a déduit ce temps de travail sur le montant dû par la commune. De plus un budget pour les agents contractuels pour des remplacements ou pour surcharge de travail est prévu. Ce budget n'a pas été nécessaire.

Nathalie SORIN revient sur les dépenses de personnel. Elle indique que Nicole PAPOT a bien expliqué la diminution, mais précise que la somme de 56 916 € que doit régler la commune au Centre de gestion vient de la suppression d'un poste en 2014. Elle précise que chaque année, ce montant varie entre 100 000 € et 57 000 €.

Nicole PAPOT présente les différentes recettes de fonctionnement.

Nathalie SORIN demande quelques explications sur les produits exceptionnels d'un montant de 599 603 €. Nicole PAPOT indique que ce montant correspond à 800 € de subvention exceptionnelle, à 2 747 € de mandats annulés, 570 000 € de produits de cession qui sont liés à la vente des biens (appartement au-dessus de la boucherie vendu 102 550 €, le terrain du Guérêt vendu 143 000 €, et l'ex bibliothèque vendue 325 000 €). La différence correspond au remboursement d'un véhicule par les assurances.

Nicole PAPOT présente les dépenses d'investissement. L'emprunt est maîtrisé. Nicole PAPOT explique les immobilisations. Il s'agit de la différence entre ce qui était prévu au budget (1.4 millions €) et ce qui a été réellement dépensé (440 000 €). Cette somme représente 961 000 € non dépensés. Nicole PAPOT indique également les restes à réaliser qui sont des sommes engagées sur 2018 mais qui seront réglées sur 2019 car les travaux sont en cours.

Nicole PAPOT fait le détail des sommes liquidées : réaménagement du terrain de foot en herbe (102 000 €), clôture des jardins des terrasses (26 000 €), rénovation de la chaufferie Jacques Cœur (69 000 €), signalisations diverses, achat d'un véhicule d'occasion (15 000 €), VNI (8 000 €), matériel pour festivité (9 000 €), jeux extérieur et terrain souple (35 000 €), aménagement de la salle de spectacle (10 000 €), fonds de médiathèque (20 000 €), ouverture des voies d'escalade (4 000 €), achat d'une auto laveuse (7 0000 €).

En ce qui concerne le chapitre 23, la dépense est de 1 137 402.57 €. 885 000 € de restes à réaliser. La somme indiquée pour la réhabilitation de l'école élémentaire correspond aux honoraires. Nicole PAPOT liste les dépenses d'investissement réalisées.

Nathalie SORIN indique que cela laisserait supposer qu'il n'y aurait plus de possibilité d'avoir des honoraires pour l'école sur 2019. Nicole PAPOT indique que les honoraires engagés sont ceux prévus dans le contrat signé. Elle indique qu'il ne faut pas confondre honoraires et

études. Nathalie SORIN demande s'il s'agit d'une estimation des honoraires. Elle demande également si la commune est sûre de ne pas avoir à engager de nouvelles sommes. Nicole PAPOT indique qu'il s'agit de sommes engagées (au vue des contrats), mais pas encore réalisées.

Nathalie SORIN fait remarquer que, comme chaque année, le budget investissement est important aux environs de 7-8 millions d'euros mais que les dépenses sont plus basses (1.8 millions d'euros).

Nicole PAPOT indique que le compte administratif de l'exercice 2018 est en tous points semblable au compte de gestion de Madame la Perceptrice et dont les résultats sont les suivants :

1°) Section de fonctionnement :

	Prévisions	Réalisations
① recettes	7 329 000	5 496 670.32
② dépenses	7 329 000	4 843 885.46
Résultat de la section de fonctionnement		+ 652 784.86

2°) Section d'investissement :

	Prévisions	Réalisations	Restes à Réaliser
① recettes	7 661 250	1 315 707.92	/
② dépenses	7 661 250	2 044 059.37	973 584.69
Besoin de financement			973 584.69

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal peut valablement voter.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête le compte administratif 2018 qui est conforme au compte de gestion de madame la Perceptrice.

Madame le Maire reprend la présidence de la séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018 de Madame le Percepteur.

Nathalie SORIN indique que le vote du compte administratif indique que les comptes sont exacts, même si elle n'est pas d'accord avec l'utilisation des sommes dépensées.

2. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Après reprise des résultats de clôture 2017, le solde de clôture 2018 fait apparaître :
- ✓ un excédent de fonctionnement de : 3 177 268.59 €
- ✓ un excédent d'investissement de : 2 497 111.31 €.

L'affectation du résultat de fonctionnement est proposée selon la répartition suivante :
- ✓ Affectation en réserve au 1068 en investissement : 973 584.69 €.
- ✓ Fonctionnement : 2 203 683.90 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :
- ✓ **Affectation en réserve au 1068 en investissement : 973 584.69 €.**
- ✓ **Fonctionnement : 2 203 683.90 €**

3. Fixation des taux des 3 taxes communales

La commune n'a pas reçu à ce jour l'état FDL 1259 concernant la base des impôts 2019.

Il est proposé aux Conseillers d'accepter les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 11.60%
- Taxe foncier bâti : 12.43%
- Taxe foncière non bâti : 43.68%

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les taux suivants

- **Taxe d'habitation : 11.60%**
- **Taxe foncier bâti : 12.43%**
- **Taxe foncière non bâti : 43.68%**

Nathalie SORIN indique que les années précédentes, les élus de la minorité faisaient une remarque sur le maintien des taux sachant que le niveau d'investissements était bas. Le montant des investissements en 2018 est bas. Leur vote de ce soir est expliqué par le fait que le niveau des investissements à venir sur 2019 sera beaucoup plus important qu'en 2018.

4. Vote du budget communal 2019

Le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu le 5 février 2019.

Nicole PAPOT explique le budget 2019.
En fonctionnement

- Recettes : 5 061 000 €
- Dépenses : 4 579 000 €
- Résultat de l'exercice à venir : 481 000 €
- Excédent reporté : 2 204 000 €
- Résultat de fonctionnement attendu fin 2019 : 2 685 000 €.

En investissement

- Recettes : 4 947 000 €
- Dépenses : 10 129 000 €
- Résultat de l'exercice à venir : - 5 182 000 €
- Excédent reporté : 2 497 000 €
- Résultat d'investissement attendu fin 2019 : - 2 685 000 K€.

Nathalie SORIN indique que les dépenses de fonctionnement sont en diminution par rapport à 2018. Les dépenses imprévues passent de 100 000 € à 20 000 €. L'amende au titre de la loi SRU est estimée à 78 600 €. Nathalie SORIN demande s'il existe des éléments qui expliquent cette baisse. Nicole PAPOT indique que la commune a reçu la notification qui fixe le montant en ce qui concerne la SRU. Pour les dépenses imprévues, la somme de 100 000 € n'était jamais dépensée, c'est pour cette raison qu'elle a été ramenée à 20 000 €.

Au niveau des subventions aux associations le budget 2019 est prévu comme suit :

- Enfance et jeunesse : 188 181 €
- Education : 21 108 €
- Périscolaire : 120 000 €
- Restauration scolaire : 20 000 €

- Vie associative, sportive, festive : 13 832 €
- Culture : 11 228 €
- Cadre de vie et autres : 6 107€
- Solidarité : 19 544 €

Roger VIALLON demande si le CLEM a fait une demande de subvention. François-Xavier HOSTIN répond que non. La commune va changer des cordes. Il indique également que certaines associations ne demandent pas de subvention, comme le comité des fêtes par exemple. Nicole VAGNIER indique que pour le CLEM, c'est à leur demande que la commune ne versera pas de subvention.

Le détail des investissements est fait :

- ✓ en voirie : fonds de concours CCPA (17 000 €), diverses acquisitions (1 110 000 €), divers réseaux (195 000 €), aménagements divers et chemin ruraux (192 000 €), achat d'arbustes et d'arbres (2 500 €), signalisation (2 000 €), matériels outillage incendie (7 000 €), mobilier urbain (4 000 €), aménagement du centre village (1 400 000 €), vidéosurveillance (10 000 €), marché de voirie 2019 (250 000 €), accessibilité (100 000 €)
- ✓ en bâtiment – terrains : aménagement divers bâtiments (151 900 €), accessibilité gymnase et centre d'animation (70 000 €), construction de l'école élémentaire (4 700 000 €).
- ✓ en sport, 82 000 € de dépenses sont prévus pour le changement du sol du gymnase Jacques Coeur et l'achat de divers matériels.
- ✓ pour la culture, 26 000 € sont prévus avec notamment 20 000 € pour le fonds de livres, 3 000 € pour le mobilier et 3 000 € pour divers aménagements dans la salle de spectacle.
- ✓ 36 400 € seront dédiés à l'enfance, dont 12 850 € pour l'école maternelle, 3 500 € pour l'achat de tableau interactif et licences, 15 000 € pour le mobilier de la nouvelle salle du restaurant scolaire et 5 050 € pour du mobilier et divers investissements dans la maison de la petite enfance et au périscolaire.
- ✓ 8 150 € sont prévus pour la Mairie et 21 350 € sont prévus pour l'informatique
- ✓ Le matériel voirie quant à lui est estimé à 60 650 €.

En matière de recettes, un produit de cession de 2 365 000 € est attendu. Le remboursement du FCTV, la taxe d'aménagement, l'excédent au 1068 capitalisé, diverses subventions sont à intégrer dans les recettes.

Nathalie SORIN demande quels terrains sont concernés. Nicole PAPOT indique qu'il s'agit des terrains de Laval. Nathalie SORIN demande si la commune a une offre. Nicole VAGNIER indique qu'aucune offre n'est parvenue.

Nathalie SORIN est surprise par le budget. Exceptionnellement, 9.4 millions d'investissement sont engagés, ce sont donc des dépenses qui engagent la commune. Ils sont inquiets. Nathalie SORIN demande que sa remarque faite la veille lors de la réunion publique soit inscrite au procès-verbal. Elle trouve étrange que la municipalité se soit engagée sur un projet alors que le Conseil municipal n'a pas arbitré les dépenses. Les dépenses sont engagées lorsqu'il y a les recettes. Aujourd'hui, la commune arrive à la limite de ses finances. Nathalie SORIN demande, si aujourd'hui la propriété RAMEL était en vente, comment ferait la commune pour l'acquérir si elle était intéressée. Elle indique que les 2 365 000 € de produits de cessions sont hypothétiques car les ventes ne sont pas faites. Elle demande comment seront financés les investissements si les ventes ne se réalisent pas. Contrairement aux autres années

où la liste Avec Vous Pour Lentilly trouvait la gestion trop prudente, cette année les hypothèses pour les investissements ne sont pas du tout sécurisées et la municipalité utilise la planification des travaux pour justifier que tout ne sera pas réglé sur 2020. C'est contraire à ce que la municipalité avait indiqué comme bonne pratique depuis le début du mandat et cela implique un suivi de trésorerie très précis. Ils sont très inquiets par rapport à cela.

Nicole PAPOT indique qu'elle a eu l'expérience en 2014 où il a fallu prendre une ligne de crédit en urgence, qui n'a pas été totalement utilisée, mais la municipalité était dans le schéma où elle ne pouvait pas payer les travaux engagés. Nicole PAPOT indique que les services de l'Etat veulent que la commune réalise des logements donc les terrains de Laval seront très certainement vendus avant 2020. Elle rappelle que le remboursement de la TVA, non inscrit dans le budget, représente 1 000 0000 €. Elle indique que ce montant pourrait être versé à la commune de façon anticipée si cela était nécessaire. Elle indique également qu'un emprunt pourrait être envisagé ou bien la vente d'autres biens. Nathalie SORIN demande quel patrimoine pourrait être vendu. Nicole PAPOT indique qu'il y a le délaissé de la N7.

Nathalie SORIN demande à combien sont évalués la récupération de la TVA et l'estimation du délaissé de la N7. Nicole PAPOT indique qu'elle n'a pas l'estimation pour le terrain. Elle indique également que la commune peut financer ses investissements sans se mettre en péril.

Nathalie SORIN demande comment la municipalité envisage le financement de la propriété RAMEL. Nicole PAPOT indique que cela sera vu en 2020.

Hervé CHAVOT voudrait revenir sur un point. Il rappelle que l'emprunt, la ligne de crédit prise en début de mandat par la municipalité actuelle n'a pas servi et a coûté 10 000 € à la commune. Il rappelle que Nicole PAPOT a fait des excuses pratiquement publiquement après l'audit. Nicole PAPOT indique qu'elle n'a jamais fait d'excuses publiques car elle ne s'est pas trompée.

Nathalie SORIN indique que la ligne de crédit n'était pas nécessaire car les salaires ont toujours été payés. Elle indique que Nicole PAPOT était inquiète en 2014 alors qu'eux ne l'étaient pas. Aujourd'hui, les dépenses sont engagées, la commune pourrait éventuellement récupérer 1 million de TVA mais c'est un point à sécuriser car la commune peut être en difficulté. Nathalie SORIN indique que la municipalité devra être prudente lors de la vente des biens car elle pourrait subir la pression des acheteurs si elle se retrouve en difficultés financières. Pour Nathalie SORIN, les arguments avancés par Nicole PAPOT pour rassurer les Conseillers ne la convainquent pas, elle est inquiète sur la capacité des futurs projets de la municipalité au-delà de 2020. Nicole PAPOT indique qu'ils n'ont pas la même gestion, ils ne seront donc jamais d'accord. Pour elle, les investissements menés avant 2014 n'étaient pas bien faits. Au sujet du centre bourg, elle rappelle que le principe d'étude a été voté à l'unanimité. Nathalie SORIN ne souhaite pas entrer dans une polémique. Pour le centre bourg, ils sont d'accord sur le projet, mais pas sur le budget prévu. Elle attire l'attention sur le fait que les recettes ne sont pas sécurisées et que les dépenses sont engagées.

Nicole VAGNIER insiste sur le fait qu'il n'est pas question de brader les terrains communaux, d'ailleurs les services des Domaines ne le permettraient pas. Si des biens se vendaient, le Conseil municipal sera informé afin d'échanger. Nicole VAGNIER pense que tout le monde peut être satisfait de ce qui se fait sur la commune, même s'il y a des désaccords. Elle rappelle que 98 % des décisions prises en conseil municipal le sont à l'unanimité. Elle demande que les attaques cessent des deux côtés et que les élus minoritaires lui fassent confiance même s'ils ont un statut d'opposition.

Nathalie SORIN rappelle que leur point de vue diffère sur le patrimoine et indique que jusqu'à présent il n'y avait pas de risque puisqu'il n'y a pas eu d'investissement. Elle revient sur les Domaines qui doivent sécuriser les projets. Elle rappelle, sans attaque personnelle, le terrain du Charron. Nicole PAPOT demande à Nathalie SORIN de ne plus parler de ce sujet. Nathalie SORIN en demande les raisons. Nicole VAGNIER estime qu'il y a attaque personnelle. Elle indique que les comparaisons des estimations doivent être faites sur des biens comparables. Elle indique également que l'affaire du Charron a été classée sans suite par le Procureur, donc aucun autre commentaire ne doit être fait.

Nathalie SORIN indique qu'elle n'a cité aucun nom et rappelle sa méfiance vis-à-vis des Domaines.

Nicole VAGNIER demande aux élus d'Avec Vous Pour Lentilly d'arrêter de donner des leçons.

Hervé CHAVOT souhaite s'exprimer. Il revient sur le terrain du Charron. Il indique que la Municipalité a reçu des offres à 150 000 € pour ce terrain et qu'il a vu les offres. Il indique ne pas faire confiance à la Municipalité. Nicole VAGNIER répond ne jamais avoir eu d'offre à 150 000 € et rappelle que l'affaire a été classée. Nicole VAGNIER dit à Hervé CHAVOT qu'il lui casse les pieds. Hervé CHAVOT demande à ce que cela soit noté dans le procès-verbal.

Hervé CHAVOT indique que l'Européenne a reçu une offre à 550 000 €. Il demande pourquoi la commune l'achète à 1 050 000 €. Nicole VAGNIER indique que l'Européenne voulait vendre son bien à 1 200 000 € et que la commune a négocié à 1 050 000 €.

Jean-Louis BANCEL et Jean GONDARD disent à Hervé CHAVOT qu'il ment. Hervé CHAVOT demande à ce que cela soit noté dans le procès-verbal.

Nicole VAGNIER indique que lors de la visite avec le service des Domaines c'est bien le prix de 1 200 000 € qui a été annoncé.

Nathalie SORIN indique qu'elle aurait aimé, avant l'achat de ce bien, qu'une estimation des coûts de remise en état soit faite pour avoir une vision globale lors de la négociation. Toutefois, les informations du marché montrent quand même que le montant qu'en demandait le vendeur était quand même assez élevé. Certaines personnes auraient pu être intéressées mais le coût de remise en état est trop important.

Nicole VAGNIER demande à Nathalie SORIN si elle a connaissance de l'estimation annoncée par monsieur CHAVOT à 500 000 €. Nathalie SORIN lui répond que non.

Nathalie SORIN pense qu'il faut faire retomber la pression. Elle indique que dans son propos concernant l'estimation des Domaines, celle-ci peut être différente en fonction des hypothèses données, et d'ailleurs les Domaines dans l'estimation de l'Européenne précisent que l'estimation ne tient pas compte des travaux de remise en état. Donc ils prennent bien les précautions d'usage pour faire l'estimation. Elle revient sur le terrain de l'impasse du Charron. Nicole PAPOT demande que cela cesse immédiatement car c'est uniquement pour faire de la polémique.

Hervé CHAVOT revient sur les chiffres de Strand Cosmestics.

Nicole VAGNIER indique que le dossier dont parle Nathalie SORIN a été classé sans suite. Elle explique pour le public que des élus ont été entendus en gendarmerie. Le dossier a été classé sans suite et elle est heureuse que l'honnêteté ait été reconnue. Reparler d'un dossier

sans suite devient de la diffamation. Hervé CHAVOT pense que pour qu'il y ait classement sans suite, il faut qu'il y ait procès, ce qui n'a pas été le cas. Nathalie SORIN ignorait que le dossier avait été classé sans suite.

Nathalie SORIN demande que soit noter dans le procès-verbal que pour elle l'estimation des Domaines doit être faite sur des hypothèses bien précises.

Nathalie SORIN demande une suspension de séance. Nicole VAGNIER accorde quelques minutes.

Reprise de la séance à 21h56.

Nicole PAPOT explique les deux slides concernant la dette.

Nathalie SORIN demande quelle population est prise en compte. Roger VIALLON ne comprend pas l'estimation de 2017 en matière de population. Nicole PAPOT indique qu'il s'agit d'une estimation. Elle indique que le montant de la dette par habitant en 2017 avec la population effective est de 771 €/habitant. Elle indique que le chiffre 2017 indiqué dans le tableau est une estimation des années précédentes et pour rester fidèle à sa présentation elle a gardé l'estimation.

Philippe GRIMONET intervient sur le centre bourg. Il a compris que les travaux iraient du parvis de l'église jusqu'à la Police municipale et demande le prix de revient au m² par rapport à la surface globale des travaux. Jean GONDARD indique qu'il est difficile de donner un prix au m² car toute la surface ne sera pas traitée de la même manière (kiosque, etc…), mais le prix moyen est de 280 €/m².

Il est demandé aux Conseillers d'adopter le budget 2019 tel que présenté.

Le Conseil municipal, par vingt-deux (22) voix pour et sept (7) voix contre (V. CHAVEROT, H. CHAVOT, C. DABROWSKI, P. GRIMONET, C. SELO, N. SORIN et R. VIALLON) **adopte le budget 2019 tel que présenté.**

5. Vote des subventions

5.1 Vote des subventions aux associations

Les Commissions Vie Associative et Culture se sont réunies le mercredi 20 février 2019 et ont décidé de proposer au Conseil municipal les subventions telles que présentées en annexe.

La Commission Vie Scolaire s'est réunie le jeudi 7 mars 2019 et a décidé de proposer au Conseil municipal les subventions telles que présentées en annexe.

La Commission Solidarité s'est réunie le jeudi 7 mars 2019 et a décidé de proposer au Conseil municipal les subventions telles que présentées en annexe.

Nathalie SORIN pense que la commune pourrait aider plus les associations. Nicole VAGNIER indique que la commune les accompagne d'une manière différente, notamment lors de leurs manifestations. Elle rappelle également qu'il y a les concours alloués. Nathalie SORIN le confirme, mais elle faisait simplement part de sa remarque. François-Xavier fait remarquer que le budget total de 2019 est supérieur à celui de 2018 sans versement de subvention au CLEM

qui en 2018 représentait 1 400 €. Nathalie SORIN indique qu'elle ne critique pas, mais comme chaque année elle trouve que le budget alloué aux associations est faible. Nicole VAGNIER rappelle que le mode de calcul des subventions est identique depuis de nombreuses années.

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des subventions ainsi présentées.

Monsieur Jean-Pierre DELHOMME ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, par vingt-sept (27) voix pour et une (1) abstention (H. CHAVOT) adopte les subventions aux associations pour l'année 2019 comme suit

POLES	CONTRAT	NOMS DES ASSOCIATIONS	Budget 2019	sub. déjà versée en janvier	Proposition vote 19/03/2019	Rappel Budget 2018
ENF.JEUN.	CAF	Les petits lutins	153 000 €	45 900.00 €	107 100 €	153 000 €
ENF.JEUN.	CAF	Poly'gones centre de loisirs	10 271 €		10 271 €	10 271 €
ENF.JEUN.	CAF	poly'gones secteur jeunes	23 560 €		23 560 €	23 560 €
ENF.JEUN.	CAF	poly'gones camps	1 350 €		1 350 €	1 350 €
ENF.JEUN.	CAF	poly'gones bafa	- €		- €	455 €
ENF.JEUN.	Non CAF	Resto. scolaire école privé	4 134 €		4 134 €	2 960 €
ENF.JEUN.	Non CAF	Coop. école primaire pub.	8 987 €		8 987 €	8 987 €
ENF.JEUN.	Non CAF	Coop. école maternelle pub.	4 220 €		4 220 €	4 140 €
ENF.JEUN.	Non CAF	Apel Jeanne d'Arc	3 215 €		3 215 €	2 547 €
ENF.JEUN.	Non CAF	Prévention routière	276 €		276 €	276 €
ENF.JEUN.	Non CAF	DDEN	76 €		76 €	76 €
SPORT		Amicale laique	5 410 €		5 410 €	5 290 €
SPORT		ACCL	72 €		72 €	80 €
SPORT		Blees	2 338 €		2 338 €	2 440 €
SPORT		Clem	- €		- €	1 480 €
SPORT		Futsal	86 €		86 €	102 €
SPORT		Fcpa	1 154 €		1 154 €	1 124 €
SPORT		HBCPA	820 €		820 €	892 €
SPORT		Karaté club	838 €		838 €	820 €
SPORT		Laswen	1 272 €		1 272 €	1 242 €
SPORT		Tennis Club Lentilly Fleurieux	1 842 €		1 842 €	1 700 €
CULTURE		Esperance Lentilloise	1 106 €		1 106 €	1 210 €
CULTURE		Méli-Molody	800 €		800 €	804 €
CULTURE		La Note	6 058 €		6 058 €	5 808 €
CULTURE		Atelier du Bois seigneur	120 €		120 €	120 €
CULTURE		Club Photo	460 €		460 €	268 €
CULTURE		Formes et Couleurs	798 €		798 €	806 €
CULTURE		Les vieilles pierres	228 €		228 €	320 €
CULTURE		La bobine magique	732 €		732 €	900 €
CULTURE		Vibratos	434 €		434 €	434 €
CULTURE		Vents d'ouest	492 €		492 €	700 €
CAD. DE VIE		Classes	350 €		350 €	350 €
CAD. DE VIE		Comité des fêtes	- €		- €	500 €
SOLIDARITE		ADMR	16 491 €		16 491 €	16 491 €
SOLIDARITE		UNC	850 €		850 €	850 €
SOLIDARITE		Jumelage MALTERDINGEN	620 €		620 €	620 €
SOLIDARITE		Jumelage KOUILA	620 €		620 €	620 €
SOLIDARITE		Résidence des Pins	285 €		285 €	285 €
SOLIDARITE		Sourire du Vienam	285 €		285 €	285 €
		TOTAL GENERAL	253 650 €	45 900 €	207 750 €	254 163 €

5.2 Contribution pour le service périscolaire

Par délibération en date du 26 juin 2017, le Conseil municipal a approuvé le contrat de concession portant sur les activités périscolaires.

L'article 4-5 du contrat prévoit la contribution financière. Cette contribution, votée lors des budgets primitifs, est inscrite au compte 6574 et doit donc faire l'objet d'une délibération à part, au même titre que les subventions allouées aux associations.

La somme de 120 000 € est provisionnée pour 2019.

Pour rappel, cette contribution tient compte du compte de résultat de l'année N-1 du prestataire et est calculée de la manière suivante :

- Part fixe : 70 % de la PSEJ (part activités périscolaire)
- Part variable : volume d'heures réalisées x taux horaire x 60 %.

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir accepter le versement de la contribution à ALFA 3A qui se fera sur présentation de factures.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte le versement de la contribution à ALFA3A et précise que cette dernière sera réglée sur présentation de factures.

5.3 Contribution pour le service de restauration scolaire

Par délibération en date du 27 juin 2018, le Conseil municipal a approuvé le contrat de concession portant sur la restauration scolaire.

L'article 4-5 du contrat « contribution financière de l'autorité concédante » prévoit une contribution financière de 0.40 € TTC par repas servi pour les élèves de l'école publique.

Cette contribution, votée lors des budgets primitifs, est inscrite au compte 6574 et doit donc faire l'objet d'une délibération à part, au même titre que les subventions allouées aux associations.

Le montant de la contribution annuelle est estimé à 20 000 €. Cette contribution sera versée trimestriellement à terme échu sur présentation de factures mentionnant le nombre réel de repas servis.

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir accepter le versement de la contribution à Mille et Un repas dans les conditions définies ci-dessus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepter le versement de la contribution à Mille et Un repas, à savoir 0,40 € par repas servi pour les élèves de l'école publique.

6. Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22 du CGCT

✓ Marché de travaux relatif à la construction de l'école élémentaire : Lot 3 « Façades bardages briques – ITE »

- Marché attribué au groupement SAS SOMIROC RAPHAT – 30 rue de la Chapelle 26140 ANNEYRON pour un montant de 339 405.50 € HT.

- ✓ Marché de téléphonie mobile pour une durée de trois ans
    - Marché attribué à SFR pour un montant de 22 176 € HT

- ✓ Contrat avec NEOCITY pour l'application interactive « ville de Lentilly » pour un montant de 3 108 € HT annuel.

7. Informations aux Conseillers

Dominique MIROUX rappelle l'ordre du jour de la dernière Commission Cadre de Vie.

Jean GONDARD
- ✓ Marche propre du 5 mai 2019 organisée à l'initiative de deux jeunes Lentilloises et des membres du CCE.
- ✓ Tous les lots des jardins des terrasses sont loués.

Jean-Louis BANCEL
- ✓ Le prochain bulletin municipal sera distribué début juin.
- ✓ L'application ville de Lentilly sera opérationnelle fin mai début juin.

Jean-Louis BANCEL revient sur ce qui s'est passé ce soir et indique que les personnes doivent restées factuelles. Il faut, lorsqu'une personne donne des informations, pouvoir apporter une preuve de ce qui est avancé mais il faut éviter les rumeurs.

Nathalie SORIN indique que le site n'est pas toujours à jour.

Hervé CHAVOT revient sur la société Strand Cosmetics et indique qu'il transmettrait les éléments. Il demande également à avoir connaissance des dossiers évoqués lors de ce conseil.

Agnès RIFFLART
- ✓ Présentation de la saison culturelle 2019-2020 le 14 juin.

Martine GAUTHIER-BOTTET
- ✓ La représentation théâtrale « Complot dans l'dico » s'est très bien déroulée et a été très appréciée.

Nicole VAGNIER
- ✓ Pose de la 1ère pierre de l'école élémentaire le 23 mars
- ✓ Elections européennes le 26 mai.

8. Questions orales

PLU :

Nathalie SORIN revient sur le PLU. Elle demande le compte rendu de la commission générale sur le PADD en date du 11 décembre. Elle indique avoir reçu une nouvelle version du PADD le 26 février et elle ne comprend pas le commentaire. Jean GONDARD indique qu'une nouvelle version du PADD a été transmise aux élus afin d'intégrer certaines remarques formulées lors de la commission générale. Ces modifications portent sur les hameaux classés en zone Ud ou Udh (pour les secteurs non assainis) et pour lesquels l'Etat demandait à la commune de les classer en zone naturelle ou agricole. Le PADD du 11 décembre tenait compte de cette demande. Lors de la réunion du 11

décembre et après les différentes remarques la Municipalité a modifié le zonage et rend les hameaux constructibles sous certaines conditions et notamment avec des bandes d'implantation. Jean GONDARD indique que les personnes de l'Etat en chargent du dossier ont changé. La commune est à ce jour en attente des remarques de ces personnes. Après leur réponse des réunions de présentation seront programmées.

Jean GONDARD indique que l'enquête publique aura lieu en juillet – août. Nathalie SORIN indique que ce sont les vacances et que l'accueil de la mairie sera fermée au public les après-midis. Jean GONDARD indique que le PLU sera finalisé fin 2019.

Prêt de salle pour des réunions

Nathalie SORIN reformule sa demande. Nicole VAGNIER indique qu'à partir du 1er septembre, en fonction des besoins de chaque liste qui se présenterait une salle pourra être attribuée. Avant le 1er septembre, il n'y aura pas de prêt de salle.

Comptes rendus des commissions du restaurant scolaire

Nicole VAGNIER indique que les comptes rendus proposés par le prestataire ne correspondent pas à ses attentes. Elle est en attente de corrections. Pour les prochaines commissions il sera demandé au prestataire de faire parvenir les comptes rendus pour validation. L'envoi aux participants devra se faire dans un délai raisonnable.

Le Conseil municipal est clos à 22h36

La Secrétaire de séance,
C. PAPIN

Le Directeur Général des Services,
L. AGNES

La Secrétaire,
C. CHEVALIER

Le Maire,
N. VAGNIER

Pour le Maire empêché
l'Adjoint Délégué